



Légende du plan d'aménagement général

- Délimitation de la zone verte
- Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées:**
 - HAB-1 Zone d'habitation 1
 - HAB-2 Zone d'habitation 2
 - BEP Zone de bâtiments et d'équipements publics
 - MIX-u/B Zone mixte urbaine
 - ECO-c1 Zone d'activités économiques communale type 1
 - COM Zone commerciale
 - GARE-1 Zone de gares ferroviaires et routières 1
 - GARE-2 Zone de gares ferroviaires et routières 2
 - SPEC Zone spéciale
- Zone verte:**
 - Zone de verdure
 - VIT Zone viticole
- Représentation schématique du degré du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier «nouveau quartier»:**

Dénomination du nouveau quartier	
COS	max. min. DL
CUS	max. min. DL
CSS	max. min. DL

 Délimitation du degré d'utilisation du sol
- Zones superposées:**
 - Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zones de servitudes:**
 - Zone de servitude "urbanisation"
 - Servitude de type "intégration paysagère"
5 = corridor 5m 15 = corridor 15m 30 = corridor 30m
 - Servitude de type "étude de sol"
 - Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"
 - Couloir pour projets routiers ou ferroviaires
 - Couloir pour projets de mobilité douce
- Zone de risques prévisibles:**
 - Zone inondable (HQ10)
 - Zone inondable (HQ100)
 - Zone inondable (HQExtrem)
 - Zone de bruit (LNGT, 55 dB)
- Secteur et éléments protégés d'intérêt communal:**
 - Construction à conserver
- Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives:**
 - à la gestion de l'eau
 - aux réseaux d'infrastructures de transport national
- Informations supplémentaires à titre indicatif et non-exhaustif:**
 - Plan d'aménagement particulier dûment approuvé ou en procédure d'approbation
 - Habitat d'espèce art. 21 loi PN
 - Biotopes selon articles 17 (polygone) (1*)
 - Délimitation des zones spécifiques MIX-u, BEP, REC et GARE
- Fond de plan (PCN 08.01.2018)**
 - Parcellaire
 - Bâtiment existant
 - Bâtiment ajouté
 - X Bâtiment démoli
 - Section cadastrale
 - Limite communale

MAÎTRE D'OUVRAGE Administration communale de Mertert 1-3, Grand-Rue L-6630 Wasserbillig		Date/Signature
MAÎTRE D'OEUVRE zilmp lan s.à r.l. Urbanisme & Aménagement du Territoire	4, rue Albert Simon L-5315 Contern Tel: +352 26 390-1 info@zilmpplan.lu www.zilmpplan.lu	Date/Signature
CONSEIL COMMUNAL		
COMMISSION D'AMENAGEMENT	MINISTERE DE L'INTERIEUR	
MODIFICATIONS		
INDICE	DATE	COMMENTAIRES
A		
B		
C		
D		
PROJET Modification du PAG « Zone commerciale - abrogation du PAP - présentation de la zone fluviales » à Mertert et Wasserbillig		
OBJET Demande d'approbation		
PLAN Partie graphique de la modification du PAG - a		
DESSINÉ PAR VKS	FORMAT 595 x 297 mm	VÉRIFIÉ PAR BBF
DATE 26.04.2023	ÉCHELLE 1:2.500 0 50 100 m	
FICHER PP:\LP-SC\2023\20231272-ZP_ModPAG_Mertert_ZoneCOM-PAP-zones_fluviales\D_Plans	PLAN N° 20231272_ZP_ModPAG_ZoneCOM-abrogationPAP-zones_fluviales_02_demande_dapprobation_a	
FOND DE PLAN © ORIGINE CADASTRE: DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET RÉPRODUCTION INTERDITES		

